

## **Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (procédure accélérée engagée par le Gouvernement le 25 mars 2010)**

Le Conseil des ministres a adopté le 13 janvier 2010 le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche présenté par Bruno Le Maire.

**L'agriculture et la pêche sont des secteurs stratégiques pour notre pays.** Or elles sont aujourd'hui confrontées, d'une part, à **une crise grave** qui a conduit à une baisse importante des revenus agricoles et, d'autre part, à des **évolutions majeures des politiques européennes**.

Pour répondre à ces défis, ce projet de loi s'articule autour de **quatre grands axes** :

- faire de l'alimentation une priorité ;
- renforcer la compétitivité et favoriser la stabilisation des revenus des agriculteurs ;
- inscrire l'agriculture et la forêt dans un objectif de développement durable des territoires ;
- moderniser la gouvernance et l'organisation de la pêche et de l'aquaculture.

L'objectif est clair : **renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et ses pêcheurs** et se préparer aux évolutions majeures qui interviendront dès 2013 à l'échelle européenne avec la réforme de la PAC.

Le présent projet de loi prévoit l'élaboration d'une politique publique interministérielle de l'alimentation qui se traduira dans un plan national de l'alimentation afin de réaffirmer le lien entre les productions agricoles et l'alimentation. Il envisage, par ailleurs, de préserver les principes de « taille humaine et familiale » des entreprises agricoles et de développer le recours à un contrat écrit pour gérer les relations entre les producteurs et l'aval des filières.

Le projet de loi reconnaît également à l'État la mission de veiller à la confiance dans les relations commerciales concernant, notamment, la répartition des marges ainsi que celle de veiller à un développement satisfaisant des outils assurantiels pour les risques climatiques.

Le projet de loi prévoit, ensuite, la création d'un statut d'agriculteur-entrepreneur permettant d'accroître le recours aux outils existants d'organisation économique et de couverture des risques et de mieux assurer la solidarité. Il détermine, enfin, les moyens de mettre en œuvre une véritable politique de préservation du foncier agricole en s'appuyant au niveau intercommunal sur les schémas de cohérence territoriale. Le projet de loi prévoit, par ailleurs, de doter les filières pêche et aquaculture d'outils rénovés de gouvernance et de favoriser le développement de l'aquaculture.

\*\*\*

Il s'agit en premier lieu de stabiliser le revenu des agriculteurs, qui a enregistré une baisse de 34 % en 2009, après une chute de 20 % en 2008. Dans ce but, et même si déjà 1,6 milliard d'euros ont été récemment mis en place pour sauver de la faillite de nombreux agriculteurs, plusieurs problèmes récurrents seront traités :

- **Répartition de la valeur ajoutée.** Le projet prévoit le renforcement de l'Observatoire des prix et des marges. Le contrat écrit va devenir la règle, en mentionnant prix et volumes de livraison pour tenter de donner un peu plus de stabilité dans un secteur de production. L'organisation des filières devrait être améliorée : d'un côté, les producteurs seront encouragés à se regrouper, de l'autre, le rôle des interprofessions, qui réunissent tous les acteurs d'une filière du producteur au distributeur, devrait être renforcé. Ces interprofessions pourraient définir des contrats types ainsi que des "indicateurs de tendances de marché". En clair, aider à définir les prix des produits agricoles..., mais sans les fixer.
- **Volatilité des prix.** Ensuite, pour limiter ses effets sur les revenus des agriculteurs, Bruno Le Maire réclame des outils d'intervention "puissants et flexibles" au niveau européen "notamment avec des stockages". Il veut aussi développer "l'assurance-récolte".
- **Disparition des terres agricoles.** Un observatoire national destiné à recenser les terres agricoles ainsi qu'une commission d'étude départementale, qui sera saisie dès qu'une transformation de terre agricole sera envisagée, sont à l'étude.
- **Sécurité alimentaire.** La traçabilité des produits devrait être accrue.